



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 4 septembre 2023

Signature de la convention territoriale de partenariat relative à la sécurité entre l'État et le Groupe La Poste

La Poste contribue à la mission de service public du territoire et assure plusieurs activités essentielles qu'il convient de préserver et protéger.

Le département de la Mayenne compte 49 établissements postaux (bureaux de poste et centres courrier) et 60 agences postales communales, tant dans la zone de compétence de la police que dans celle de la gendarmerie.

Un accord national de partenariat a été conclu entre l'État et le Groupe La Poste le 27 février 2023, ayant pour objet d'améliorer la sécurité des personnels, des activités et des produits du Groupe La Poste, et de contribuer à la prévention et la répression de la criminalité et de la délinquance dont ils sont l'objet.

La convention de partenariat signée à la préfecture de la Mayenne le jeudi 31 août 2023 en constitue la déclinaison locale et fixe le cadre de la coopération entre signataires : la préfète de la Mayenne, le directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne, le chef du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne et le Groupe La Poste.

Cette convention a pour but de veiller à la sécurité des personnes, des biens confiés à La Poste et des locaux du groupe. Elle inclut également dans le champ de la coopération en matière de sécurité entre l'État et le Groupe La Poste la prévention de la radicalisation, la lutte contre la fraude aux moyens de paiement et le traitement des réquisitions judiciaires au profit des services de la police et de la gendarmerie nationales. En outre, cette convention renforce les actions de lutte contre la cybermalveillance.

Une réunion d'échanges sera organisée une fois par an, a minima, avec les signataires de la présente convention à l'initiative de l'autorité préfectorale pour faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions sus-citées.

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53